

Tableau synoptique de la tarification et de la facturation liées aux taxes communales

Domaine	Désignation	Tarif 2020	Destinataire	Facturation du 1 ^{er} acompte (juin)	Facturation du 2 ^{ème} acompte (décembre)
Eau potable	Taxe annuelle eau potable fixe (par unité locative)	150.00	Propriétaire	75.00	75.00
	Taxe annuelle eau potable variable (par m3) avec compteur	0.75	Locataire organe dirigeant si entreprise	-	0.75 par m3
	Taxe annuelle eau potable variable (par m3) sans compteur (résidences principales)	0.75	Locataire	-	Nombre habitants ménage x 55 m3 x 0.75 par m3
	Taxe annuelle eau potable variable (par m3) sans compteur (résidences secondaires)	0.75	Locataire	-	Nombre habitants ménage x 27.5 m3 x 0.75 par m3
	Taxe annuelle eau potable variable (par m3) sans compteur (entreprises)	0.75	Organe dirigeant	-	250 m3 catégorie 1 500 m3 catégorie 2 1'000 m3 catégorie 3
	Taxe piscines et jacuzzis supérieur ou égal à 5 m3 sans compteur	200.00	Propriétaire	-	200.00
	Taxe de raccordement eau potable (en % de la valeur fiscale)	0.6%	Propriétaire ou mandataire	100% exigible au moment du raccordement de l'embranchement privé au réseau public (facture diverse)	
Eaux usées	Taxe annuelle égouts fixe	150.00	Propriétaire	75.00	75.00
	Taxe annuelle égouts variable (sur laquelle s'applique un facteur d'équivalence)	150.00	Locataire	-	150.00 x coefficient 1.0, 1.6, 2.0, 2.2, ou 2.3
	Taxe annuelle égouts variable (résidences secondaires)	75.00	Locataire	-	75.00 x coefficient 1.0, 1.6, 2.0, 2.2, ou 2.4
	Taxe annuelle égouts variable (entreprises)	150.00	Organe dirigeant	-	150.00 catégorie 1 250.00 catégorie 2 500.00 catégorie 3
	Taxe de raccordement égouts (en % de la valeur fiscale)	1.0%	Propriétaire ou mandataire	100% exigible au moment du raccordement de l'embranchement privé au réseau public (facture diverse)	

Domaine	Désignation	Tarif 2020	Destinataire	Facturation du 1 ^{er} acompte (juin)	Facturation du 2 ^{ème} acompte (décembre)
Enlèvement des ordures	Taxe annuelle enlèvement des ordures fixe <i>(facteur d'équivalence selon composition ménage)</i>	90.00	Propriétaire	45.00 x coefficient 1.0, 1.6, 2.0, 2.2, ou 2.3	45.00 x coefficient 1.0, 1.6, 2.0, 2.2, ou 2.3
	Taxe annuelle enlèvement des ordures fixe (résidences secondaires)	90.00	Propriétaire	45.00	45.00
	Taxe annuelle enlèvement des ordures fixe (entreprises)	120.00	Organe dirigeant		coefficient 1 pour catégorie 1 coefficient 1.25 pour catégorie 2 coefficient 1.375 pour catégorie 3
	Taxe au poids ménages (par kg)	0.50	Usager	Pas de facturation (paiement via chargement de la carte EcoWaste)	
	Taxe au poids entreprises (par kg)	0.40			
	Taxe sur déchets alimentaires	20.00	Usager	-	Forfait de 20.00 facturé dès la 1ère utilisation
Irrigation	Taxe annuelle d'irrigation (par m2)	0.04	Propriétaire	-	0.04 par m2 de surface irriguée

Selon tarification validée par le Conseil municipal en séances des 23 avril et 7 mai 2020.

En 2020, la taxation sera effectuée en une fois au 30 novembre sur deux factures. Une pour l'irrigation, les déchets alimentaires et la taxe des piscines, et la deuxième pour le solde des taxes.

Dès 2021, vous recevrez toutes vos taxes sur la même facture, le premier acompte en juin et la facture finale en décembre/janvier.

Fait à Vétroz, le 24 novembre 2020 / JG